

L'embarrassante affaire autour d'un film de Julie Gayet, d'un dîner à l'Elysée et d'un colossal contrat de Rafale avec l'Inde

Laurent Léger, Willy Le Devin

Un long-métrage produit par la compagne de François Hollande a été financé en 2016 par une société impliquée dans le marché militaire que négociait le chef de l'Etat avec New Delhi. Des éléments troublants intriguent la justice qui enquête notamment sur des soupçons de «corruption», même si aucune mise en examen n'a été prononcée à ce stade.

Une succession de maladroites, de hasards et de coïncidences malvenues a-t-elle mené à un embarrassant conflit d'intérêts au sommet de l'Etat ? Ou le venin de la corruption et du trafic d'influence s'est-il diffusé jusqu'à l'Elysée, contaminant la personne même de la compagne de François Hollande, alors président de la République ? C'est le sujet d'une [information judiciaire](#) ouverte en 2021 par le Parquet national financier pour «*corruption*», «*trafic d'influence*», «*blanchiment*», «*concussion*» et «*corruption d'agent public étranger*». Et qui, sous la houlette de deux juges d'instruction, progresse lentement. Discrètement.

Le cinéma et les ventes d'armes font régulièrement bon ménage. Mais, dans la vraie vie, le soupçon de la corruption entache un film coproduit par la comédienne et productrice Julie Gayet, *Tout là-haut*, sorti sur les écrans en 2017. Tourné par Serge Hazanavicius, le film qui narre les aventures du meilleur snowboarder du monde dans l'Himalaya ([Kev Adams](#) à l'écran) a-t-il fait l'objet d'un sombre deal ? La justice cherche à déterminer dans quelles conditions il a pu être financé à hauteur de 1,65 million d'euros, versés par une société impliquée dans un marché militaire colossal, l'achat par l'Inde à la France de 36 avions Rafale, pour 7,8 milliards d'euros – ces appareils dont le [Pakistan affirme, depuis le 7 mai](#), en avoir abattu trois (un seul serait tombé selon plusieurs sources) au cours d'un accès de fièvre qui a saisi les deux nations voisines...

Le problème, c'est que le contrat a été signé en 2016, sous la houlette du [compagnon et futur mari de Julie Gayet, François Hollande](#), alors président de la République. La société en question, Reliance, un méga groupe indien actif dans les télécommunications, les services ou le cinéma, intervient dans le volet de l'accord militaire portant sur la «compensation», cette pratique commerciale qui vise à soutenir le pays acheteur de matériel de guerre. Notamment quand il s'agit d'un pays en voie de développement, en finançant par exemple la construction d'infrastructures sur son territoire : Dassault, le [vendeur des Rafale](#), doit investir en Inde à hauteur de 50 % du prix du marché, et c'est Reliance qui a été choisie comme partenaire ès compensation.

L'éventualité d'un «conflit d'intérêts»

En consultant la procédure judiciaire, un petit millier de pages à ce stade, le doute s'installe. Aucune mise en examen n'a été prononcée, mais une série d'éléments troublants demeure, en

dépit des explications données par Julie Gayet devant les policiers et que révèle *Libération* – elle a été entendue trois fois sous le régime de l’audition libre, c’est-à-dire comme suspecte sans être mise pour autant en garde à vue, les 16 et 31 octobre 2024. François Hollande, lui, ne peut être inquiété : il bénéficie de l’immunité présidentielle pour les décisions prises au cours de son mandat de chef de l’Etat.

Questionnée sur l’éventualité d’un «*conflit d’intérêts*» par les enquêteurs, celle qui a épousé l’ancien président en juin 2022 se récrie : elle n’était «*pas du tout au courant*» que le groupe Reliance, qui a financé son film (coproduit par sa boîte de production, Rouge International, et par la société MyFamily), était le partenaire de Dassault dans le marché des avions vendus à l’Inde. «*J’ai découvert par Mediapart cette histoire de Rafale. Après que le film soit sorti*», fin 2017.

Les protagonistes semblent s’accorder sur le fait que le financement de Reliance ne serait pas intervenu via [Julie Gayet](#), moins capée que sa coproductrice pour les films à gros budget. Mais, ils peinent à justifier le fait que le groupe indien n’apparaît pas dans le contrat de coproduction définitif : c’est le nom d’une société d’investissement française qui figure sur le document. Cette structure a été chargée d’investir «*pour le compte*» de Reliance, explique l’un de ses responsables aux policiers. «*Vous me l’apprenez*, a répondu la comédienne lors de son audition. *Je ne savais pas que le financement n’avait pas été fait directement par Reliance.*»

Pour Julie Gayet, qui dit avoir pris en main la «*cohérence artistique*» du projet et laissé les soucis financiers à sa coproductrice, cette société d’investissement «*a étudié le fait de rentrer dans le film, à parts égales avec Xavier Niel [qui finance le film lui aussi]* » et, ensuite, aurait «*fait le lien*» avec Reliance. Mais, ajoute-t-elle, ces deux boîtes, c’était «*une seule et même entité*». Fallait-il masquer le fait que la compagnie du Président était financée par une société partie prenante du deal d’armement que François Hollande était en train de négocier ? Les investigations montrent curieusement que les Indiens, eux, ont tenu à faire savoir en janvier 2016, par un communiqué tonitruant, qu’ils financent le film français, au moment même où [Hollande débarque à New Delhi](#) pour signer le protocole d’accord sur les Rafale...

Julie Gayet précise sur procès-verbal qu’elle n’est pas «*au courant*» de la «*politique internationale de la France*», n’a «*jamais accompagné François Hollande en Inde ou dans aucun de ses voyages officiels*» et n’a participé «*à aucun dîner officiel*». «*Je n’avais aucun contact avec la partie officielle de l’Elysée*, dit-elle. *Je suis toujours restée dans les appartements privés, qui sont une aile séparée de l’Elysée.*»

Invitation dans les appartements privés de l’Elysée

Quant au [dirigeant de Reliance](#), le milliardaire indien, Anil Ambani, proche du Premier ministre indien, Narendra Modi, elle assure ne l’avoir vu que «*trois fois*», uniquement «*après le deal*» sur le financement du film – sans d’ailleurs que le contrat ait été signé à cette date. L’une des rencontres interroge les policiers : il s’agit d’un dîner à l’Elysée, le 12 juin 2016. Ce dimanche-là, le milliardaire indien et son fils, de retour en France pour l’Euro de football, après une visite à Paris en avril, sont invités dans les appartements privés. En l’absence «*d’officiels*», détaille la comédienne, mais en présence du Président et d’une poignée «*d’amis intimes*», avec qui [le couple](#) «*passé chaque année le réveillon*».

«*Il n'y a eu aucune discussion autour des Rafale*», précise-t-elle, ajoutant : «*Nous n'avons pas parlé du financement du film pendant le repas.*» Selon elle, Hollande ignorait que le milliardaire présent était son financier. «*Comme je venais de tourner un film sur le football féminin, j'ai proposé des places pour un match à Lyon. J'ai invité Anil Ambani parce que je le fais souvent avec les équipes partenaires de mes films.*» Et aussi, ajoute-t-elle, «*parce que ce monsieur Ambani pouvait être quelqu'un d'intéressant avec qui échanger*».

Et la réciproque semble être vraie, tant la raison pour laquelle Reliance investit dans ce film apparaît peu claire – l'Inde n'est pas évoquée à l'écran, le film n'y sera même pas distribué. En avril 2016, Anil Ambani demande à rencontrer enfin les productrices du film qu'il a décidé de financer. C'est en traînant les pieds, par «*politesse*», dit-elle, que Julie Gayet se rend au Bristol, le palace situé à un jet de pierres de l'Elysée, pour rencontrer le PDG. «*C'était une information publique que de savoir que j'étais en couple avec le Président. J'imagine que, dès le départ, il savait.*» Mais, ajoute Gayet, «*je ne lui ai jamais parlé de François Hollande ni de l'Elysée*» .

«*On a parlé de cinéma et d'une source d'eau qu'il venait d'acquérir dont il voulait que le produit soit représenté dans le film [ce qui n'a pas eu lieu, ndlr], argumente Gayet. Je n'ai jamais parlé de financement ou d'argent avec lui.*» Une photo d'elle aux côtés d'Ambani immortalise ce moment, «*à la demande*» de ce dernier, dit-elle.

Mais sa coproductrice, la patronne de MyFamily, ne garde pas le même souvenir de ce rendez-vous. Elle raconte aux enquêteurs, le 19 septembre 2024, que le milliardaire indien «*se foutait*» complètement d'elle et ne la «*calculait*» pas : «*Dans la conversation, il ne m'a pas dit deux mots, il n'a parlé qu'à Julie. Je me suis vite aperçue qu'il se moquait de ce que je pouvais lui raconter sur mon film.*» Pour elle, Anil Ambani «*était en représentation auprès de la compagne du Président*». Le PDG a-t-il financé le film en raison de la présence de la compagne du chef de l'Etat, sur fond de négociations sur les Rafale et, de surcroît, d'un important litige fiscal qui embarrasse alors une filiale française de Reliance ?

Echanges de SMS

Les enquêteurs tiquent en tout cas sur les relations de Julie Gayet et du milliardaire indien, avec lequel la femme de François Hollande dit «*n'avoir aucune relation personnelle*». Ils ont retrouvé dans son téléphone des échanges de SMS qui semblent dire le contraire. Par exemple, un message d'Ambani, du 12 avril 2020, pour souhaiter à «*François*» et à elle de joyeuses Pâques, suivi d'une réponse de Gayet indiquant à son interlocuteur que l'ancien président a perdu son père quelques jours auparavant, ce qui donne lieu alors à un SMS de condoléances...

Et aussi un texto, le 12 août 2020, pour l'anniversaire de Hollande ; le 9 juin 2022, pour féliciter le couple, quelques jours après son mariage ; un autre le 28 juin 2022, demandant à Gayet où le PDG peut lui faire parvenir un cadeau, on ne sait trop pour quel motif : le SMS de l'homme d'affaires évoque le mariage de son propre fils, la comédienne répond néanmoins avec ses coordonnées en souhaitant «*all the best*», pour le mariage du fiston, et conclut sur la formule douceuse «*lots of bonheur*»... Julie Gayet minimise : «*J'ai toujours essayé de répondre à ce type de SMS de manière succincte ou polie. Je n'ai jamais reçu de cadeau d'Anil Ambani*», qui, selon elle, «*essayait juste d'être poli*» avec elle.

Les enquêteurs n'ont, à ce stade, pas déterminé si *Tout là-haut* avait profité de nébuleux arrangements. Le dossier semble attester que le milliardaire indien n'avait pas besoin de l'entregent de la compagnie du président français dans le contrat Rafale : il est depuis longtemps partenaire de Dassault en Inde. L'information judiciaire, qui scrute aussi les importants paiements réalisés par Dassault à un consultant-intermédiaire indien (que le conseil du groupe qualifie auprès de *Libé* de «réguliers»), a mis du temps à démarrer : les avocats William Bourdon et Vincent Brengarth ont déposé plainte en 2018 au nom de l'association Sherpa – ils n'ont pas souhaité faire de commentaires –, qui défend les populations victimes de crimes économiques, et la justice n'a finalement déclenché une procédure qu'en 2021, après le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile. Par contre, [l'arrangement fiscal](#) dont la filiale française de Reliance, une petite boîte qui gère un câble sous-marin de télécommunications entre l'Europe et les Etats-Unis, a bénéficié, quelques mois auparavant, en 2015, n'a pas l'air d'intéresser les juges.

Encore une curiosité : alors que deux contrôles fiscaux avaient abouti à un redressement de plus de 153 millions d'euros, la négociation avec Reliance a débouché sur une facture finale de seulement 7,4 millions d'euros. Le calcul de départ était basé sur une méthode biaisée qui n'avait, semble-t-il, pas lieu de s'appliquer, a expliqué aux enquêteurs le chef de service du fisc qui a géré la transaction finale. Une erreur technique qui a conduit à effacer d'un trait de plume la plus grande partie de la somme à régler. Le dossier était exempt de «*fraude*», assure le fonctionnaire de Bercy, qui affirme ne pas avoir reçu d'instructions, mais convient que le dossier Reliance, sans être «*dérogatoire*», était néanmoins «*exceptionnel*». Comme l'ensemble de l'affaire...

Les avocats de Julie Gayet et de MyFamily n'ont pas souhaité faire de commentaires.